

Qui a peur des augmentations de salaire ?

C'est le 12 juin que le ministre en charge de la Fonction publique a convoqué une réunion multilatérale « sur les mesures touchant au pouvoir d'achat des agents publics ». Ce rendez-vous est arrivé bien tard !

Déjà insuffisants les 3,5 % du 1er juillet 2022 sont complètement dépassés par la poursuite de l'inflation, notamment sur les produits alimentaires.

Les pertes de pouvoir d'achat atteignent des niveaux inédits (16% depuis 2010 !). On assiste à une massification des bas salaires et les déroulements de carrière sont devenus dérisoires pour beaucoup d'entre nous. La CGT exige une première mesure immédiate de **revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 %**.

Elle revendique la mise en place d'**une indexation de la valeur du point sur l'augmentation du coût de la vie**.

La CGT met en avant un certain nombre de perspectives, parmi lesquelles :

- » La refonte et l'amélioration de la grille indiciaire
- » L'octroi de points visant à mieux reconnaître les qualifications
- » Des mesures fortes pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- » Un processus d'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut
- » La revalorisation du supplément familial
- » L'augmentation de l'indemnité de résidence

C'est seulement en gagnant la bataille des salaires que la fonction publique gagnera celle de l'attractivité et du recrutement.

Suite à la réunion du 12 juin, voici les mesures annoncées par l'Exécutif et Stanislas GUERINI :

- la reconduction pour 2023 de la garantie individuelle de pouvoir d'achat,
- une revalorisation des frais de mission,
- une meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs (75%),
- une revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps,
- l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour chaque échelon au 01/01/2024,
- une prime dégressive de pouvoir d'achat de 800 à 300 euros pour les rémunérations brutes mensuelles inférieures à 3250 € (facultative pour la fonction publique territoriale et sans garantie de pérennisation pour toute la fonction publique !) versée avant la fin de l'année 2023.

Ces mesures sont ciblées et parcellaires.

**La seule mesure générale d'augmentation du point d'indice de 1,5 % est largement insuffisante !
Le compte n'y est pas !**

Nous appelons l'ensemble des personnels à rester mobilisé pour obtenir entière satisfaction !

